

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 25 AOÛT 1846.

No. 58

NOTICE SUR LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

Nous voulons donner à nos lecteurs des notions sommaires sur l'histoire et l'état présent de ces précieux restes, les plus illustres assurément que nous aient légués les siècles. Lorsque partout les esprits les plus élevés se passionnent pour les débris des vieux âges, lorsqu'on fouille avec ardeur les monuments qui nous restent des peuples morts qui furent sans rapports avec nous, ne doit-on pas mettre au premier rang, parmi les objets de cette étude, ceux qui sont la représentation vivante du plus grand événement de l'histoire, quand bien même, à d'autres titres, ils n'auraient pas droit au respect et à l'intérêt de tous les esprits qui ont donné leur foi aux vérités de l'Évangile ?

Cet article aura pour objet principalement celles de ces nobles reliques dont la France possède des portions considérables. Et il est vrai que la cathédrale de Paris s'enorgueillit avec raison de ses richesses en ce genre. Au moment où nous écrivons ceci, on réintègre dans cette vieille et illustre basilique ce trésor précieux, qu'à la suite des troubles de 1830, on avait mis à l'abri des profanations dans une retraite sûre et ignorée.

Nous nous occuperons successivement du bois de la croix, avec son titre, de la couronne d'épines et des clous du crucifiement.

Du bois de la croix.—Tous nos lecteurs connaissent, et nous ne répéterons pas ici l'histoire de l'invention de la Croix par sainte Hélène; de son enlèvement par les Perses, et de la restitution qu'ils en firent à Héraclius. Déjà cependant des morceaux considérables du bois sacré avaient été distraits du corps de la croix; Hélène en avait envoyé à Constantinople et à Rome; cette dernière ville en avait reçu un fragment qui fut placé dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem, où on la voit encore aujourd'hui: sa longueur est d'environ 3 pieds 10 $\frac{1}{2}$ pouces. La partie la plus considérable du bois de la croix fut enlevée, par les soins de sainte Hélène, dans une châsse d'argent qui demeura à Jérusalem, et c'est celle-là que les Perses enlevèrent, pour la restituer ensuite dans son intégrité. Mais lorsque la ville fut tombée sous la domination des Arabes, ceux-ci ayant manifesté l'intention de détruire cet objet de la vénération des chrétiens, on jugea à propos, pour la soustraire plus sûrement aux tentatives des infidèles, de la diviser en plusieurs morceaux, qu'on dirigea sur plusieurs lieux différens. C'est ainsi qu'on possédait, dans diverses églises, des croix formées au moyen du bois de Jérusalem; dans cette dernière ville, on en avait gardé quatre; enfin, parmi les personnes qui en possédaient des fragmens considérables, se trouvait un roi des Géorgiens, du nom de David, à peu près contemporain de la première croisade.

En l'an 1109, dix ans après la prise de Jérusalem par les Latins, la croix du roi de Géorgie vint en la possession d'Anseau, ancien chanoine de Paris et grand chantre de l'église du Saint-Sépulchre; il la tenait de la veuve du roi des Géorgiens, qui était venue s'établir à Jérusalem après la mort de son époux. Anseau envoya cette croix à Galon, évêque de Paris, pour être remise au chapitre de la cathédrale, à qui il en faisait don. La croix d'Anseau fut conservée dans le trésor de Notre-Dame, jusqu'en 1793, époque à laquelle elle subit le sort que nous allons dire. Mais nous serons préalablement remarquer que cette croix se composait de deux sortes de bois, ce qui s'accorde avec le témoignage des auteurs orientaux, qui affirment qu'il entra dans la croix de Jésus-Christ quatre essences de bois différentes. Le montant principal, la traverse qui portait les bras, la planchette où le titre était inscrit, enfin les coins de bois qui servirent à la fixer en terre, appartenaient à autant d'arbres de nature diverse. Le montant était d'un bois blanc qui paraît se rapprocher du sapin; les autres étaient d'une couleur plus ou moins foncée. Or, la croix d'Anseau se composait d'un morceau de ce bois blanc, et d'un autre morceau qui aurait appartenu aux coins; celui-ci enclus

sait l'autre, et tous deux formaient une croix unique.

En 1793, le trésor de Notre-Dame fut pillé, et la croix d'Anseau tomba entre les mains de M. Guyot de Sainte-Hélène, commissaire de la section de la Cité, lequel ayant obtenu du comité révolutionnaire, sous un prétexte quelconque, la permission de garder "cette vieilleries," la partagea avec le trésorier de Notre-Dame, et, de la portion qu'il se réserva, fit quatre croix, dont trois furent rendues par lui à la cathédrale, en 1803. On possède donc aujourd'hui ces trois débris de la croix d'Anseau, dont voici les dimensions.

La première croix, enchâssée dans une grande croix de vermeil, que le célébrant porte à l'autel aux messes des principales fêtes, a une longueur de 1 pouce 7 $\frac{1}{2}$ lignes; la traverse en a 1 $\frac{1}{2}$ pouce.

La seconde croix, enchâssée dans une croix de cuivre argenté, a 1 pouce 11 $\frac{1}{2}$ lignes de longueur, sur 1 pouce 7 $\frac{1}{2}$ lignes de traverse. La largeur des morceaux est de 4 lignes.

Enfin la troisième croix a une longueur de 2 pouces 8 lignes, sur 6 lignes de largeur et 1 pouce 6 $\frac{1}{2}$ lignes de traverse. Celle-ci seule est en bois blanc, et, pour la consolider, on l'a collée sur un morceau de bois commun, puis enfermée dans une monture de cuivre attachée à une grande croix de bois doré, qui sert ordinairement le Vendredi-Saint, à la cérémonie de l'adoration de la croix.

Cent trente ans après l'envoi, fait par Anseau à la cathédrale de Paris, le roi saint Louis reçut, de Beaudouin II, empereur de Constantinople, plusieurs portions considérables du bois sacré, dont la principale fut déposée dans la grande châsse de la Sainte-Chapelle. A l'époque de la Révolution, la relique fut transportée à Saint-Denis, d'où elle passa à la *commission des arts*, et de là dans les mains d'un de ses membres, M. Bonvoisin, qui s'empressa de la porter à sa mère, dame d'une haute piété; celle-ci se fit un devoir de rendre au chapitre, en 1804, l'objet précieux dont elle s'était trouvée, pendant dix ans, la dépositaire. Aujourd'hui on voit cette croix de la Sainte-Chapelle enchâssée dans un tube de cristal; elle a 8 pouce 1 $\frac{1}{2}$ lignes de long sur 1 pouce 6 $\frac{1}{2}$ lignes de large, et 11 lignes d'épaisseur. Elle est d'un bois brun à nuances rougeâtres, que l'on rapporte au cèdre.

Enfin la cathédrale possède une cinquième croix, dite la *Palatine*, qui offre des particularités remarquables. Son nom vient de la princesse Anne de Clèves, princesse palatine, qui la tenait de Jean Casimir roi de Pologne, et qui, en mourant, la légua à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Elle a la forme d'une croix grecque à deux traverses, et est enchâssée dans une lame d'or sur laquelle se lit une inscription grecque qui fait connaître qu'elle vient de l'empereur Mamei Commène, ce qui en fait remonter le travail vers l'an 1160. Elle a 8 pouces 1 $\frac{1}{2}$ ligne et est enchâssée dans une riche croix de vermeil, et fermée de deux cristaux qui permettent de lire l'inscription grecque. Dans cette croix, comme dans celle d'Anseau, on remarque deux sortes de bois.

Du titre de la Croix.—Cette inscription tracée, suivant l'usage, en lettres rouges sur un fond blanc, était appliquée à une planchette qui fut trouvée, par sainte Hélène, avec le reste du bois de la croix, mais séparée de celle-ci. Sainte Hélène l'envoya à Rome pour y être déposée, avec les autres reliques, dans l'église de *Sainte Croix de Jérusalem*, qui fut construite à cet effet, comme le fut chez nous la Sainte-Chapelle. En 1493, lorsqu'on ouvrit la caisse de plomb qui contenait le titre de la croix, on trouva que la planche sacrée, rongée par le temps, avait perdu les deux dernières lettres du *Judeorum*; elle avait alors une longueur correspondante à 13 $\frac{1}{2}$ pouces. En 1564, on visita de nouveau le précieux monument, qui avait perdu quelque chose de plus du même côté; en 1648, le mot *Jésus* avait disparu; enfin, en 1828, il ne restait que quelques débris. Ainsi, il ne reste de l'inscription hébraïque qui surmontait les deux autres, que quelques queues de lettres indéchiffrables. De l'inscription grecque située immédiatement au dessous, il reste le mot *Nax*.

arenous ; la ligne inférieure montre le mot latin *Nazarionus*, et les deux premières lettres du mot *Rea*. Une particularité remarquable consiste en ce que les deux inscriptions grecque et latine sont inscrites de droite à gauche, ou, comme on dit vulgairement, à rebours ; mais l'explication de ce fait est facile. Cela vient de ce qu'en hébreu, telle est la manière d'écrire, et telle devait être naturellement la première inscription. Or, on aura voulu faire correspondre les inscriptions inférieures, mot pour mot, à celle qui les surmontait.

De la sainte couronne d'épines.—Il est certain que cette couronne ne fut pas trouvée par sainte Hélène avec la croix et les clous ; car aucun auteur ne fait mention d'une telle découverte, et le silence général sur un fait de cette importance serait inexplicable. Ceci est d'ailleurs facile à concevoir. D'abord, il n'est nullement certain que la couronne d'épines soit restée sur la tête de Jésus-Christ pendant le crucifiement, ni pendant la marche au Calvaire ; et en supposant que cela eût eu lieu, il n'est pas douteux que ceux qui descendirent de la croix le corps du Sauveur pour le mettre au tombeau, n'eussent pris possession de cet objet sacré, pour le conserver et le transmettre aux adorateurs de Jésus-Christ. Cette transmission de main en main est tellement dans la nature des choses qu'elle ne saurait faire le moindre doute ; et il est véritablement impossible que la sainte couronne n'ait pas été conservée ainsi par une succession de dépositaires importants, jusqu'à l'époque où le trésor impérial de Constantinople absorba toutes les saintes reliques. En 409, saint Paulin parle de la couronne d'épines comme d'un de ces précieux objets que possédaient les chrétiens ; et à partir de cette époque, tous les témoignages la supposent unanimement dans les trésors des souverains de Byzance. Or, c'est de là qu'elle est venue, comme le savent tous nos lecteurs, dans les mains de saint Louis, à qui elle fut donnée par l'empereur latin Beaudouin II. L'authenticité de la relique, depuis cette époque, n'a été contestée par personne ; mais on soutiendra peut-être que l'objet donné à saint Louis par l'empereur latin, n'était pas la vraie couronne d'épines, que celle-ci aura pu être soustraite et cachée par les Grecs, lors de la prise de Constantinople par les croisés, et qu'ils auront substitué à la sainte relique quelque fausse couronne dont se seront contentés les Latins, qui ne co naissaient pas l'autre. Cette supposition était soutenable dans l'origine de la conquête ; mais dans ce cas, les empereurs grecs qui avaient établi leur séjour à Nicée, et ceux surtout qui reconquirent Constantinople sur les Latins, n'auraient pas manqué de proclamer l'erreur des chrétiens occidentaux, et de se prévaloir de la possession de la sainte couronne. Or, rien de pareil n'a eu lieu ; aucun d'eux n'a contesté la présence de la vénérable relique à Paris ; et postérieurement, aucune réclamation n'a été faite par les Grecs, si jaloux des Latins, et qui, grâce à l'intrigue et à la violence, ont fini par se rendre maîtres de l'église du Saint-Sépulchre. Donc l'authenticité de la couronne de la Sainte-Chapelle ne saurait souffrir le doute.

En 1793, la sainte couronne fut tirée de son reliquaire. On la rompit, par un motif quelconque, en trois parties à peu près égales, qui furent portées, avec les autres reliques de la Sainte-Chapelle à la commission des arts, puis à la bibliothèque nationale, où elle demeura confiée aux soins de l'abbé Barthélemy, l'auteur de *Anacharsis*. Elle y resta jusqu'en 1804 ; alors, sur la demande du cardinal de Bellay, archevêque de Paris, elle fut restituée à la cathédrale, après que ses débris eurent été reconnus par plusieurs ecclésiastiques qui l'avaient vue autrefois et en avaient conservé des souvenirs fort précis.

Après avoir rattaché les débris de la sainte couronne, on l'enferma dans un tube circulaire de cristal où on la voit encore aujourd'hui. La forme qu'elle présente lui a été donnée lorsqu'on l'enferma dans ce reliquaire ; car auparavant elle avait celle d'une couronne pour ainsi dire royale, fermée à sa partie supérieure et formant une sorte de bonnet, tandis qu'elle est maintenant façonnée en bandeau. Au principal reliquaire se trouve annexé un petit vase de verre cylindrique de 4 pouces 5 lignes de longueur, contenant un débris assez considérable de la couronne, que s'était réservé l'abbé Barthélemy. Du reste, quelques précautions qu'on prit lors de l'insertion de la couronne dans son tube de cristal, en 1804, on ne put empêcher qu'il ne s'en détachât beaucoup de parcelles, qui furent distribuées aux ecclésiastiques présents, parmi lesquels se trouvait le cardinal Spina, archevêque de Gènes.

Lorsque l'on considère de près cette vénérable relique, on est surpris d'abord de ne pas la trouver conforme à l'idée qu'on se fait d'une couronne d'épines. On n'y voit qu'un faisceau de jonc ou de genêt très fin, sans aucune épine, et sans rien qui fût reconnaître que des épines en aient été détachées. Ce fait a une explication fort

naturelle que nous allons dire ; mais remarquons en passant qu'il est bien contraire à toute idée de supposition ; car si l'on avait fabriqué une fausse relique, on aurait eu soin de la pourvoir d'épines et de la composer d'une substance ligneuse. Disons maintenant que l'absence d'épines s'explique fort bien par la distribution nombreuse qui en a été faite. Avant que saint Louis ne reçût la couronne, un grand nombre en avaient déjà été détachées. La cathédrale de Trèves en possède une qui est attachée à un fragment rameux de la couronne d'environ 5 $\frac{1}{2}$ pouces de longueur ; elle passe pour avoir été envoyée par sainte Hélène à cette métropole des Gaules. Il en existe deux fort longues à Rome, dans l'église de Sainte-Croix ; Munich en possède cinq ; Cologne, Venise, Bologne et beaucoup d'autres villes en possédaient aussi. Après l'installation du corps principal de la relique à la Sainte-Chapelle, saint Louis lui-même distribua un certain nombre de ses épines ; il en donna à Bernard, évêque de Puy, aux chapitres de Tolède, de Valence, de Vicence et à plusieurs abbayes. Déjà Philippe-Auguste avait donné à l'abbaye de Saint-Denis une épine qu'il tenait de Beaudouin Ier., et le trésor de cette église montrait "une portion de la sainte couronne" qu'il tenait de Charles-le-Chauve, lequel sans doute en avait hérité de Charlemagne. Enfin, la couronne fut successivement dépouillée de toutes ses épines au profit de diverses églises ; la dernière épine fut enlevée et donnée, en 1656, à la célèbre maison de Port-Royal. Nous devons ajouter que la plupart des églises en ont été dépouillées lors de l'irruption des Vandales de 1793.

Si l'on considère les épines de Trèves, de Munich et quelques autres avec le bois auquel elles sont attachées, on y reconnaît des branches d'un arbrisseau épineux ; et les botanistes s'accordent assez à croire que celui-ci serait le *Nerprun cathartique*, qui abonde d'ailleurs dans les environs de Jérusalem. Mais, en comparant cette matière à celle tout différente de la sainte couronne de Paris, on arrive à une idée assez simple qui fait évanouir toutes les difficultés. Il est vraisemblable que la couronne était composée de deux matières différentes ; il y avait d'une part, quelques branches d'épines rudes, et, de l'autre, une matière flexible destinée à maintenir ces épines, à les lier pour en faire une coiffure qu'on a pu adapter à la tête ; c'était, si l'on veut, une sorte de couronne de paille ou de jonc dans les tresses de laquelle on avait implanté des épines. Ainsi, le jonc aurait formé le corps de la couronne, et l'on en aurait détaché successivement les épines avec les rameaux ligneux que plusieurs églises se flattent de posséder.

Des clous de la croix.—On sait que sainte Hélène trouva les clous avec le bois de la croix, mais on ignore s'ils étaient au nombre de quatre ou de trois seulement. Quoi qu'il en soit, elle attacha un de ces clous au casque de Constantin, d'un autre elle fit un frein à son cheval ; enfin, selon saint Jérôme, un troisième aurait été jeté par cette princesse dans la mer Adriatique, pour apaiser les tempêtes fréquentes qui régnaient alors sur ce golfe. Or, il n'est pas probable que la pieuse impératrice ait consenti à se priver d'une relique si précieuse, et il est permis de croire qu'elle se contenta de faire plonger le clou dans la mer, et l'en retira ensuite. Quant aux deux autres, il est possible et assez probable qu'on ne les employa qu'à l'état fragmentaire aux usages indiqués ci-dessus ; et rien n'empêcha de retrouver plus tard le corps des trois ou quatre clous de la passion à Constantinople et à Rome. Or, voici ce qu'on sait maintenant de l'état de ces reliques.

Il existe à Rome, dans l'église de Sainte-Croix, un clou tronqué qu'on suppose donné par sainte Hélène. Il y manque la pointe ; et c'est ce morceau qu'on croit avoir été attaché au casque ou diadème de Constantin, d'où serait venue la célèbre couronne de fer des rois d'Italie. On appelle ainsi une couronne d'or doublée à l'intérieur d'une lame de fer étroite et très mince, forgée en tout ou en partie avec un fragment de l'un des clous de la passion.

Un second clou existe dans le trésor de la cathédrale de Paris. Il vient de l'abbaye de Saint-Denis, à qui il fut donné par Charles-le-Chauve ; ce monarque l'avait tiré du trésor d'Aix-la-Chapelle, où l'avait déposé Charlemagne, qui l'avait reçu du patriarche de Jérusalem. Il a une longueur de 3 pouces 3 lignes ; sa tête est échancrée, et il manque quelque chose à la pointe ; il est d'ailleurs fortement oxidé dans toute sa longueur. Une particularité qui lui donne un intérêt spécial, c'est la présence d'une parcelle de bois qui s'est attachée à ce clou, sans doute lorsqu'on le retira de la croix ; ce bois, examiné à la loupe, se rapporte à celui du morceau de la Sainte-Chapelle.

Notre cathédrale possède encore la pointe d'un autre clou qui provient de la princesse Palatine. Ce fragment n'a que 8 $\frac{1}{2}$ pouces de

longueur ; il est renfermé, comme le principal clou, dans un reliquaire de cristal.

La cathédrale de Trèves se flatte de posséder un troisième clou, auquel il ne manque qu'un petit fragment à la pointe. Ce clou est d'une longueur considérable, n'ayant pas moins de 6 pouces 5 lignes. On croit que sa pointe est le petit fragment conservé dans la cathédrale de Toul.

Outre ces trois ou quatre principales reliques, il existerait des clous de la passion à Milan, à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Naples, à Vienne, à Venise, à Carpentras et dans plusieurs autres lieux. Cette multiplicité doit naturellement rendre douteuse l'authenticité de chacun ; toutefois, elle s'explique d'une manière assez simple et parfaitement satisfaisante. Il faut remarquer d'abord qu'on a pu détacher de la croix un certain nombre de clous qui entraient dans sa construction, et qui, bien que n'ayant pas percé les pieds et les mains du Sauveur, n'en étaient pas moins, pour les chrétiens l'objet d'une pieuse vénération et d'un intérêt vif. Il faut remarquer, en second lieu qu'on a souvent détaché des clous véritables plusieurs parcelles qui ont été enclâssées dans des clous profanes, de même que nous enclâssons des parcelles de la vraie croix dans d'autres croix de diverses matières ; la figure du saint clou conservé à Rome vient à l'appui de cette hypothèse. Nos lecteurs y remarquent plusieurs échancrures faites à la lime ; il a donc été détaché de ce seul fragment au moins trois parcelles qui ont pu recevoir l'emploi que nous signalons ici. Ainsi, l'on peut admettre sans difficulté, quoique sous toutes réserves, que les clous possédés par diverses églises proviennent réellement de la croix de Jésus-Christ, de l'une ou de l'autre des deux manières que nous venons d'énoncer.

Univers.

CORRESPONDANCES.

M. L'ÉDITEUR,

Après avoir exposé les principes du droit naturel sur la capacité et d'acquiescer et de posséder, il reste à en faire l'application aux biens des jésuites du Canada.

1^o. Les jésuites du Canada sont-ils devenus véritables propriétaires des biens dont ils ont joui jusqu'à l'époque de leur suppression ? 2^o Étaient-ils propriétaires comme individus, ou comme corps civil ; ou seulement comme corps religieux exerçant une œuvre spéciale de piété pour le but de laquelle ces biens aient été donnés ? 3^o. A la dissolution de la communauté des jésuites du Canada, à qui le domaine de juridiction, ou d'administration de leurs biens fut-il dévolu de droit naturel ? ces trois questions résolues, tout esprit sincère et loyal demeurera satisfait.

Quest. 1^{re}. Les jésuites du Canada étaient véritables et légitimes propriétaires des biens qu'ils possédaient. La raison en est 1^o que de droit naturel ils étaient capables d'acquiescer et posséder, ainsi qu'il a été dit aux numéros 46 52 des *Mélanges* ; 2^o que ces biens leur avaient été dûment transmis les uns par donation, les autres, par rente, contrats dont la nature est de transférer irrévocablement le domaine au donataire ou à l'acheteur.

Quest. 2^e. Les jésuites n'étaient pas propriétaires comme individus : leur profession de pauvreté s'y opposait. Aussi personne n'a jamais rêvé que ces biens pussent passer à leurs proches par droit de succession. Ils n'étaient pas non plus propriétaires en qualité de corporation civile, c'est-à-dire, ayant pour but une fin temporelle ; tout le monde sait que les jésuites n'ont jamais été associés que pour procurer le salut éternel des âmes par l'exercice du Saint ministère et par l'éducation chrétienne et catholique. Ainsi il est hors de tout doute qu'ils n'ont pu être propriétaires de leurs biens que comme étant une corporation spirituelle ayant pour but immédiat la sanctification des âmes ; aussi tous les actes de donations qui leur ont été transmis portent-ils que l'objet leur est donné pour soutenir leur Ste. œuvre de l'éducation de la jeunesse et de la prédication de la foi aux Sauvages.

Les jésuites ne possédant que comme association religieuse ; il s'en suit que le droit qu'ils avaient sur leurs biens, était fort restreint : ils n'avaient pas le droit d'en disposer arbitrairement ; pour de bonnes ou mauvaises fins ; pour des fins spirituelles ; ils n'avaient que le domaine d'administration spirituelle, c'est-à-dire, qu'ils n'en pouvaient disposer que pour l'utilité de l'œuvre à laquelle ils étaient voués.

Quest. 3^e. A la suppression de la corporation des jésuites du Canada, leurs biens n'ont pas pu devenir le domaine de l'état.

On distingue deux domaines, celui de propriété qui donne au propriétaire le droit de faire tout ce qu'il veut de sa chose ; et celui de juridiction ou d'administration, qui donne au chef de la corporation le droit de disposer de la chose pour le plus grand bien seulement de cette corporation.

Le bien des jésuites à leur suppression n'a pas pu passer sous le domaine de propriété de l'état ; puisque l'état comme tel ne peut point avoir de domaine de propriété. Car il n'est que le tuteur et curateur du bien public. Or le bien public ne se procure pas par des actes arbitraires. Donc l'état ne peut avoir le droit de disposer des choses qui passent sous son pouvoir, que pour le plus grand bien de la nation. Donc il n'a pas pu avoir le domaine de propriété du bien des jésuites ; il n'en a pas pu avoir d'avantage le domaine de juridiction.

Rien ne peut venir sous le domaine d'une juridiction, que ce qui est de la nature de cette juridiction : c'est sa fin qui la spécifie. Si une juridiction a pour fin des avantages qui se bornent à ce monde, elle est temporelle, et ne peut avoir pour objet que les choses destinées immédiatement à procurer ces avantages. Ainsi le commerce, les arts, la marine, l'armée, les chemins, sont du domaine administratif de l'état. Mais tout ce qui se dirige immédiatement vers la vie éternelle, ne peut être que du domaine de la juridiction ecclésiastique dont le but est de procurer la vie éternelle, et qui par conséquent, a seule le droit d'en déterminer et appliquer les moyens. L'administration de la doctrine sainte, des sacrements, et les secours pécuniaires ou financiers pour le soutien du ministère de la parole et des sacrements, pour le soutien des asiles de piété, sont essentiellement et exclusivement de son domaine administratif. Or le bien des jésuites était un secours affecté à procurer l'éducation religieuse et l'évangélisation des Sauvages. Donc il n'a pu en aucune manière tomber sous le domaine administratif du gouvernement.

On dira peut-être que l'état a pu s'emparer de ces biens comme vacans. Mais les fondations, ou biens pour causes pies, ne vaquent jamais. Tant que la fin pour laquelle ces fondations ont été faites, peut s'obtenir, l'intention du fondateur qui fait loi dans ces choses, est censée exiger que ce qu'il a laissé pour cette fin, y soit appliqué par des personnes capables, substituées par l'Eglise à celles qu'il avait choisies lui-même ; si un hôpital ne peut plus être servi par les hospitaliers entre les mains desquels on la mis en le créant ; on ne l'enlève pas pour cela aux besoins des pauvres malades ; mais on le fait servir par d'autres hospitaliers. Or à la suppression des jésuites, l'Eglise avait des ministres qui pouvaient les remplacer et représenter dignement, ou au moins continuer leur bonne œuvre. Donc le bien des jésuites à leur suppression ne devint pas une fondation sans objet, un bien vacant, mais un bien dévolu par la volonté dûment présumée des fondateurs à l'administration de l'Evêque.

Concluons de ce qui a été dit que les prétentions de nos Evêques sur les biens des jésuites du Canada, ne sont pas fondées, comme on a voulu le dire, sur les dispositions d'un code de lois civiles dont l'équité est quelquefois contestable ; ni non plus sur la correspondance des diplomates et les discours des orateurs de la chambre ; mais bien sur le droit naturel et imprescriptible ; que toute l'érudition que l'on entasserait contre ces prétentions, serait une peine perdue, si l'on ne renverse, un par un, les principes que je vois posés dans nos numéros 30, 32, 33, 34, 45 ; que les concessions des dits biens que l'on prétendrait avoir été faites au gouvernement, ont été faites par des personnes sans pouvoir et sans mission, et par conséquent aussi nulles que celle que ferait de la dette d'autrui un individu sans procuration.

Il n'y a pas besoin de refuter l'absurde assertion : qu'il y aurait injustice à ne pas donner aux protestans une part aux biens des jésuites : elle se réfute assez d'elle-même : jamais ces biens ne furent destinés à faire enseigner l'hérésie. Mais je ne puis taire une faute qui a été commise à cette occasion, celle d'assimiler les lois pénales contre l'infidélité et l'hérésie, à celles contre le catholicisme. Pour l'athéisme, aux yeux duquel toutes les religions sont indifférentes, sont un effet inévitable de l'ignorance et de la faiblesse de l'esprit humain, les lois pénales contre un culte considéré comme culte, ne peuvent pas être injustes sans l'être aussi contre tout autre. Mais pour le vrai croyant la chose est tout différente. Sa profession du catholicisme est une adhésion à la vérité bien connue et tout à fait certaine, un acte de soumission à l'autorité de Dieu qui a parlé. La profession du catholicisme est donc un acte de vertu, l'accomplissement du premier et du plus essentiel des devoirs, puisque pour bien faire, il faut bien croire. Or le devoir, la vertu sont dignes de récompense, mais jamais de punition.

La profession de l'hérésie est, hors le cas rare de l'ignorance involontaire, une adhésion obstinée à l'erreur connue, une résistance à l'autorité de Dieu qui a révélé la doctrine contraire. Donc la profession de l'hérésie est un grand crime. Or tout grand crime est punissable. Si ce qui vient d'être dit, est vrai, avouez qu'il y a une grande différence entre les lois contre l'hérésie et celles contre la vraie religion. Celles-ci ne peuvent être qu'injustes. Celles-là au contraire ne peuvent être répréhensibles que pour deux causes, savoir 1^o. ou par ce qu'elles manqueraient de proportion en excédant la gravité du délit, la quelle se tire du degré de connaissance avec laquelle on s'obstine dans l'erreur ; 2^o. ou par ce qu'elles seraient inopportunes, ne pouvant dans les circonstances présentes obtenir la fin qui leur est propre, laquelle est d'arrêter la défection, et de ramener les rebelles au devoir, ou ne pouvant obtenir ce bien, qu'en occasionnant un plus grand mal. Car toute loi doit être faite pour le bien public. La porter dans le cas où elle ne peut le procurer, c'est faire un acte inutile, nuisible, injuste même.

Parce que les lois contre l'hérésie et l'infidélité ont souvent manqué des deux conditions susdites, les SS. Evêques, (et je pourrais dire : l'Eglise) les ont souvent blâmées. Mais aussi parce qu'elles peuvent les réunir, nous avons souvent vu les Papes, les conciles, et de SS. Evêques, les demander aux souverains, et en diriger ensuite l'application avec un grand succès.

Ces peines contre l'hérésie pourraient encore être injustes pour une troisième raison, c'est-à-dire pour manquer d'autorité, car si l'hérésie n'était pas préjudiciable à l'état, et que l'Eglise n'eût pas demandé des peines contre elle, l'état serait un acte hors de sa compétence, et par conséquent injuste, s'il en décernait. En tenant ces principes, on évite trois écueils, 1^o. on n'attribue point aux princes le droit d'admettre ou de proscrire arbitrairement les croyances, ni le devoir de les protéger toutes. 2^o. On ne rend point l'Eglise complice d'injustice en condamnant sans exception toutes les peines décer-

nées contre les sectes hérétiques, ou infidèles. 3°. On ne se trouve jamais réduit, comme l'abbé Bergier, à la nécessité de nier, contre l'évidence du fait, qu'il y ait jamais eu de peines décernées contre les hérétiques ou infidèles, si ce n'est pour des crimes politiques. Ce sont ces avantages que j'ai eu en vue en exposant ces notions.

M. L'ÉDITEUR,

Le treize du courant eut lieu l'examen des demoiselles du courant de Chateauguay.

C'était un spectacle vraiment digne d'attention que ces jeunes filles qui paraissaient avec toute la naïveté de l'enfance et avec toute la sagesse et l'esprit des jeunes personnes bien élevées. Les progrès en tous genres qu'elles ont faits depuis l'établissement du couvent, sont, on ne peut plus, satisfaisants. Le principal ornement du théâtre était le fruit de leur labeur. Les nombreux tableaux et les autres ouvrages de ce genre étaient un témoignage certain de leur amour pour les travail et de leur capacité à y réussir. En ce beau jour chacune pouvait offrir à sa mère, un petit cadeau, qu'elle avait fait de sa propre main.

Tout à tour nous les avons vues paraître sur la grammaire, l'arithmétique, la géographie; sur l'histoire sacrée et ancienne, sur celle de France et principalement sur l'histoire du Canada. Elles connaissent très bien les mœurs, la forme de gouvernement, les productions, les monuments et les villes principales de leur patrie; elles savent qu'elles en sont les importations et les exportations; enfin elles savent tout ce qu'une maison d'éducation peut enseigner dans l'espace de deux ans.

Après les matières de classes, ces demoiselles ont joué quelques petits drames. Tout homme un peu indulgent aurait admiré avec nous, les actrices des divers rôles qui ont été joués. Ce n'était pas comme il arrive souvent, une simple déclamation, une récitation par cœur; mais ces jeunes personnes parlaient si naturellement, qu'on aurait pu les prendre pour telles qu'elles paraissent; et c'est certainement là, le vrai mérite d'une actrice; mademoiselle Mimy et sa bonne ont reçu, comme elles le méritaient, les applaudissemens de tout l'auditoire; les demoiselles Durozoi ont balancé les deux premières, et madame Dorsigni les a peut-être toutes surpassées. L'explication des commandemens de Dieu et de ceux de l'Église en forme de dialogue fut beaucoup goûtée par tout le monde.

Qu'il est doux à une mère, de voir sa fille paraître avec tant de succès! Qu'elle s'avance alors de honneur et de joie! Oh oui, je fus témoin des larmes de joie qu'un grand nombre ont versées en ce jour.

Eh bien! généreux canadiens, vous avez presque tous les moyens de procurer à vos enfans le bienfait inappréciable de l'éducation; ne leur refusez donc pas le seul bien qui ne périt jamais, le seul bien qui survit à tous les malheurs.

Si vous hésitez, venez assister une seule fois, à l'examen d'un couvent; venez voir couler les larmes de ces chères enfans, lorsqu'il s'agit de se séparer. Ce n'est pourtant que pour quelques jours; elles vont se jeter entre les bras de leurs familles pour y goûter les bonheurs d'une mère; néanmoins cette courte séparation leur coûte beaucoup de larmes. Si on demandait pourquoi ces larmes? On pourrait répondre qu'il n'y a que celle qui en a versé, qui puisse les comprendre.

Dans un jour de combat, ceux qui craignent moins les hommes sont ceux qui craignent le plus la Divinité.

XENOPHON.

BULLETIN.

Académie JOLIETTE à l'Industrie.—Nouvel attentat sur Louis-Philippe.—L'abbesse Macreua.—M. Pritchard.—Tyrannie des Autrichiens envers les Cracoviens.—Grand duché de Bade.—Mirage.

Nous sommes heureux d'annoncer dans un nouveau Prospectus, l'ouverture des classes d'une nouvelle académie au village de l'Industrie. L'honorable M. Joliette, après avoir enrichi son domaine d'une église remarquable par sa richesse et son élégance, vient encore de donner aux habitans de sa seigneurie, une vaste maison, qu'il a bâtie pour servir d'école et d'académie à leurs enfans. Cet homme vraiment intéressé au bien de ses semblables, se lamentait quand il rencontrait des bandes d'enfans qui passaient la journée à courir et vagabonder par les rues et les chemins; nous nous rappelons qu'un jour où nous avions l'honneur de nous promener avec lui dans son village, il nous dit en voyant ces enfans perdre ainsi un tems précieux qu'il pouvaient mettre mieux à profit pour l'avenir: "Je trouverai moyen de faire changer cela; il faudra bien que tous ces enfans aillent à l'école." Il songeait sans doute alors aux immenses sacrifices qu'il voulait faire pour leur réunir dans une maison qui pourrait donner à tous les moyens d'une instruction convenable. Cependant M. Joliette avait déjà établi une école assez considérable dans son village, sans aucun aide du gouvernement, puisque ce fait est antérieur à l'acte des écoles. On sait qu'à l'occasion de l'église que ce seigneur bienfaisant a fait bâtir à ses propres frais, le Pape défunt Grégoire

XVI, lui envoya une superbe médaille d'argent représentant d'un côté son portrait et de l'autre ses armes, et accompagnée d'une lettre très flatteuse. Les œuvres grandes et admirables qu'il continue toujours, lui attireront aussi, sans doute, l'attention et l'estime du Souverain-Pontife régnant. Puissent les seigneurs le prendre pour modèle, et apprendre de lui l'usage que les riches doivent faire des biens que la Providence a mis en leur possession.

Au nom de l'honorable Joliette on en peut voir quelques autres qui sont aussi honneur à leur pays; et l'on peut dire que depuis les pieuses largesses de la famille Berthelet, le Canada ressemble vraiment à ce qu'était l'Europe dans les plus beaux siècles de l'Église; à ce qu'était la France au tems de Hughes-le-grand comte de Paris, et l'Angleterre aux tems des Sivariduc de Northumberland, des Amélia de Pateshul, et de tant d'autres. Marchant dans ce sentier tracé par tant d'illustrations chrétiennes, Madame Denis Benjamin Viger s'est encore distinguée par le beau don d'un terrain estimé à trois mille louis qu'elle a fait aux Dames du Bon Pasteur, et M. John Doregan a donné pour rien ou presque rien l'emplacement où le pays verra s'élever le collège des Jésuites.

—Nous avions promis que lorsque nous aurions nos numéros de l'Ami de la Religion nous en donnerions des extraits; nous nous acquittons de cette tâche sous la rubrique des nouvelles religieuses. Ces nouvelles pour paraître tardives n'en seront pas moins intéressantes, et elles ajouteront, à des faits que nous connaissons déjà, quelques incidences et quelques détails qui ne laisseront pas que de plaire et d'édifier.

—Nous venons de recevoir nos journaux d'Europe. Les journaux français sont dépourvus de tout intérêt; on n'y voit que des discours et dialogues sur les élections. On a encore tiré sur Louis-Philippe, mais à plus de cent pas, avec une arme qui ne pouvait porter qu'à la moitié de cette distance. L'assassin, qui est un nommé Joseph Henry, est un fabricant de bijoux qui autrefois était caporal dans la sixième légion, deuxième bataillon, quatrième compagnie de la garde nationale. Il ne s'est pas entui après le coup, et il a avoué son crime; mais il dit qu'étant dans de mauvaises affaires et sur le point de faire banqueroute, il a pris ce moyen pour en finir avec la vie.

—On parle de deux cures miraculeuses attribuées aux prières de la révé. abbesse basilienne Macreua Mieczyslawska en faveur de M. C. Weld et de M. Stourton. Ces deux miracles ont été attestés de la manière la plus juridique possible, et sont si évidens que les protestans les plus endurcis ne peuvent s'empêcher de les avouer.

—M. Pritchard, ce digne missionnaire et pharmacien, court la chance d'être mangé par ses catéchumènes des îles des Navigateurs.

Voici ce que nous lisons dans le *New Zealand Spectator* du 7 février:

"Nous avons reçu une lettre d'un colon de la Nouvelle-Zélande qui a quitté l'établissement de Wellington pour se fixer dans les îles des Navigateurs. Notre correspondant regarde la position des Européens dans ces îles comme très peu rassurante. Des scènes de violences ont déjà eu lieu. Un Européen, qui se baignait dans la mer, et s'était avisé de tenir un instant sous l'eau, par plaisanterie, un enfant indigène, a été assailli par le père, et il aurait été tué, si un nègre d'Amérique, aidé d'un autre naturel, n'était parvenu à entraîner l'agresseur. Un autre Européen, qui avait vécu longtemps dans ces îles, a été attaqué par les naturels à la veille de quitter le pays. En témoignage du regret qu'ils éprouvaient de son départ, les indigènes lui ont cassé un bras, et ont brisé sur sa tête un fusil de chasse. Après l'avoir laissé pour mort, ils l'ont dévalisé.

"C'est au milieu de ce peuple que se trouve M. Pritchard. Dès son arrivée le remuant missionnaire avait convoqué en assemblée les chefs de ces îles pour les engager à interdire l'eau et le feu aux prêtres catholiques. Les chefs ont refusé de se rendre à son invitation, et depuis ce tems sa position est devenue excessivement précaire, et on le considère comme fort loin d'être en sûreté."

—La lettre suivante, écrite de Cracovie, le 21 juin, fait voir combien les pauvres Cracoviens sont encore maltraités par les Autrichiens:

"Les Autrichiens, qui, en ce moment, occupent le territoire de Cracovie, exercent sur nous un despotisme atroce et révoltant, dont peut-être on chercherait en vain un exemple dans les pays les moins civilisés.

"Le 17 de ce mois, le lieutenant général comte de Castiglione, qui réunit en ses mains la haute administration civile et militaire, rendit une ordonnance portant que dans les rues et sur les chemins, tout individu à qui un détachement militaire criera: *Qui va là!* doit s'arrêter sur le champ, et rester

en place jusqu'à ce que le chef du détachement lui ait permis de continuer sa route, et que faute de ce faire, les militaires agissent contre lui selon leurs instructions.

« Le lendemain de ce jour, à dix heures et demie du soir, dans le bourg de Zwiennywie, rue de Florian, une patrouille de chevaux-légers interpella du cri : « Qui vive ? » une jeune fille de quinze ans qui marchait sur le trottoir. Cette enfant, intimidée, et qui peut-être, ce qui est fort probable, ignorait encore la nouvelle ordonnance, au lieu de s'arrêter, s'enfuit à toutes jambes; aussitôt l'un des militaires de la patrouille déchargea contre elle sa carabine, et la malheureuse tomba morte, sur le pavé, baignée dans son sang.

« Ce fait a été constaté par trois témoins oculaires. Le père de la victime, honnête artisan, a porté plainte aux autorités; mais celles-ci lui ont répondu que les militaires avaient fait leur devoir, et que, par conséquent, ils étaient à l'abri de tout reproche.

« Voilà comment les Cracoviens ont appris que la moindre contravention aux ordres de M. de Castiglione est punie de la peine de mort. »

— Dans la séance du 4 juillet, le radicalisme badois, par l'organe du député Bassermann, a fait une sortie furieuse contre la Diète germanique, en laquelle a-t-il dit, la nation allemande n'avait plus la moindre confiance. Il faut suivre l'orateur, à cette nation, un parlement général, seul moyen d'assurer la conservation de la nationalité germanique. En répondant à ce discours, le ministère s'est montré faible et diffus quant au fond, mais passablement passionné quant à la forme. Il a reproché au président de n'avoir pas rappelé à l'ordre le député Walker, qui avait appuyé le discours de son collègue Bassermann. De son côté, Walker demanda le rappel à l'ordre du ministre, de sorte que la séance ayant pris le caractère le plus emporté, il fallut pour calmer la lutte, passer à l'ordre du jour. La chambre badoise pousse à ce point la hardiesse de sa démonstration pour se faire dissoudre encore une fois, certaine, dit-elle, de revenir avec une majorité radicale encore plus redoutable.

— Un soir, vers la fin de juin, Copenhague a pu admirer une espèce de mirage. L'île Hveen sembla disparaître dans l'éloignement, tandis que les îles beaucoup plus éloignées de Schonen et de Landskrona parurent s'approcher presque au point d'être touchées de la main. Parmi les navires en mer, les uns parurent comme s'ils eussent été observés avec une lunette de nuit, c'est-à-dire renversés, tandis que les autres conservaient leur position ordinaire. Le phénomène dura environ deux heures.

Erratum.— Dans le dernier Bulletin, page 431, ligne 31, *acquitté*, lisez : *acquittés*.

— Nous citerons dans notre prochain numéro une jolie lettre sur les illuminations de Rome en l'honneur du Pape.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— On lit dans un Journal :

« Une lettre publiée ce matin par le *Journal des Débats*, cite plusieurs faits très-honorables pour Mgr. Ferretti, nonce du pape à Naples en 1836, supposant que cet ancien nonce n'est autre que le nouveau pape Pie IX. Le correspondant de la feuille ministérielle se trompe; M. Ferretti, alors simple prélat, aujourd'hui cardinal, est de la famille des comtes Ferretti d'Ancône, tandis que le Pape actuel appartient à la famille des comtes Mastai-Ferretti de Sinigaglia. Evêque d'Imola depuis 1832, M. Mastai n'a fait jamais quitter son diocèse jusqu'à ces derniers jours. »

Cette rectification est parfaitement juste : le souverain Pontife, dont l'Eglise salue en ce moment avec tant de joie l'élévation sur la chaire de saint Pierre, n'a jamais été nonce à Naples : c'est le cardinal Gabriel Ferretti qui remplissant cette nomenclature à l'époque du choléra, y a tenu l'admirable conduite si justement louée par le correspondant du *Journal des Débats*.

Ami de la Religion.

BELGIQUE.

— Samedi dernier on célébrait, à la cathédrale de Liège, les obsèques du souverain Pontife Grégoire XVI, de vénérée et sainte mémoire. Nulle part, si l'on excepte la ville de Rome, cette solennité n'a eu un caractère plus auguste. Les cinq absoutes ont été faites par cinq évêques : Mgr. l'évêque de Liège, Mgr. Gillis, conducteur d'Edimbourg, Mgr. Blanchet, évêque de l'Orégon, Mgr. Wiseman, et Mgr. le comte Mercy d'Argenteau, archevêque de Tyr. Les prélats étrangers que le Jubilé avait conduits à Liège, avaient voulu rester quelques jours de plus afin de rendre au Saint-Père Grégoire XVI un dernier hommage de vénération et d'amour filial. La cérémonie a fait une vive impression sur le cœur des fidèles.

Ami de la R.

— Une circonstance intéressante, et qui ne peut-être en France, a marqué à N. vers le service funèbre célébré, lundi 22, pour le repos de l'âme de N.

S. P. le Pape Grégoire XVI. La veille de ce jour, fixé pour ce service par un Mandement spécial de Mgr. Dufêtre, la nouvelle officielle de l'élection du Pape arriva à Nevers, mais ne fut connue que d'un petit nombre de personnes. Le lendemain, après avoir célébré la messe pontificale, le prélat déposa ses ornements de deuil, prit ceux des jours de grande fête, monta en chaire, apprit aux fidèles étonnés l'élection de Pie IX, exprima avec émotion ses sentimens de vénération et d'amour pour le 259^e successeur de saint Pierre, et annonça qu'en mémoire de ce grand événement le jour prochain de la fête du prince des apôtres, il officierait de nouveau pontificalement, et se réserverait la consolation de prêcher à vèpres. Sa Grandeur entonna ensuite, du haut de la chaire, le *Te Deum*, que toute l'assistance chanta avec allégresse. Les principales autorités de la ville se sont fait un devoir d'assister à cette cérémonie, commencée dans le deuil et terminée dans la joie.

Idem.

— On écrit d'Alger :

« La solennité de la Fête-Dieu qui, tous les ans, prend ici de plus grandes proportions, avait cette année toute l'apparence d'une fête nationale. La population, toute entière assistait à la procession qui a traversé la ville en grande pompe. Le clergé, l'administration civile, tous les corps constitués, la milice algérienne, les écoles, les nationaux de tous les pays d'Europe, Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Maltais, tout le monde enfin (même les indigènes) a contribué à faire de cette cérémonie la plus belle démonstration publique que l'on puisse contempler, et le plus imposant spectacle que l'on puisse voir.

« L'espace nous manque pour raconter dans tous ses détails cette grande solennité; mais nous devons dès aujourd'hui rendre publics les regrets causés à tous par la non-arrivée, pour ce jour mémorable, de Mgr. Pavy, notre nouvel évêque. Le digne prélat partagera ces regrets, quand il apprendra de son mandataire, M. le vicaire-général Lyonnet, chanoine de Lyon, qui portait à la procession le saint Sacrement, qu'il existe dans ce diocèse tous les germes d'une piété sincère, et qui, pour n'être pas ordinairement démonstrative, n'en sera pas moins féconde.

Idem.

— Mgr. Antoine Gianelli, évêque de Bobbio, suffragant de l'archevêché de Gènes, est mort le 7 juin à Plaisance, où il était allé chercher quelque soulagement pour sa santé. Son corps, embaumé, a été rapporté dans sa ville épiscopale, et de solennelles obsèques lui ont été faites pour rendre hommage à ses vertus.

TYROL.

Les habitans d'Inspruck viennent de réunir, aux moyen de souscriptions et de dons volontaires, un capital suffisant pour fonder dans cette ville un monastère de Carmélites. Quelques dames de cet ordre y sont déjà arrivées de Prague pour organiser ce nouvel institut, que la population, si dévouée au culte de la Mère de Dieu, attend avec le plus pieux empressement.

ALLEMAGNE.

— En Allemagne, plusieurs conversions éclatantes au catholicisme ont eu lieu depuis quelques mois. On cite entre autres des officiers de distinction, et plusieurs dames appartenant à des familles princières de divers Etats d'Allemagne.

SUISSE.

— M. Salis, bourgeois de la ville de Coire, canton des Grisons, étant domicilié à l'étranger, a abjuré le protestantisme pour embrasser le catholicisme. Dernièrement il a demandé à son canton un certificat d'origine; le Conseil lui a répondu que les Protestans qui renouaient à la réforme, perdaient, eux et leurs descendans, le droit de bourgeoisie.

Cet acte d'intolérance n'a pas besoin de commentaires. Voilà comment les Protestans entendent et appliquent leurs idées libérales. Et ce sont là les hommes qui ne cessent de déclamer contre l'intolérance des Catholiques! Lorsque les Protestans suisses montrent tant d'animosité contre leurs compatriotes qui ne partagent pas leurs croyances, doit-on s'étonner que les cantons catholiques sentent la nécessité de resserrer les liens qui les unissent et de se tenir prêts aux éventualités de cette guerre d'extermination dont le radicalisme suisse les menace depuis si long-tems?

ÉTATS-UNIS.

Conversions.— Un ministre de l'Eglise Episcopale, Pasteur à St Albans, s'est converti à la foi catholique. Son évêque l'a censuré pour avoir assisté à des cérémonies catholiques à Burlington.

Le *Cambridge Advertiser* annonce que le Capitaine Fullerton avec sa famille s'est converti à la foi catholique.

Le *Liverpool Mercury* rapporte aussi la conversion d'un M. Cropper.

— Le Pucyisme exerce aussi son influence de ce côté de l'Atlantique. Le Révd Henri Major, ministre épiscopalien, résidant à Philadelphie, et distingué par son savoir, a fait adjuration entre les mains de Mgr l'Evêque de Philadelphie. Le Révd Edgar Wedhams, Pasteur épiscopalien dans l'Etat de New-York a été reçu dans l'Eglise catholique par le Révd Deluo, à Baltimore.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

— Jusqu'à samedi dernier la chaleur avait été excessive, insupportable. L'orage de dimanche est venu tout à coup changer notre température. Les nuits sont devenues froides et l'ardeur du soleil est maintenant supportable. Les printems a été très-pluvieux et l'été très-sec. Ce manque de pluie pendant les grandes chaleurs a causé beaucoup de dommage aux grains et sur-

tout au blé qui est généralement *échaudé*. La récolte ne sera pas aussi abondante qu'on l'avait espéré d'abord, car le blé qui a été semé de bonne heure a été complètement détruit par la mouche, tandis que celui qui a été confié à la terre après le 15 mai a très-bien réussi, sauf les coups de soleil qui l'ont fait mûrir prématurément. La récolte de pois est à peu près nulle dans plusieurs endroits par suite des pluies continuelles du printemps. Les patates ont assez bien réussi, mais il n'en a pas été semé en grande quantité faute de semence, la maladie les ayant presque toutes détruites l'an dernier. L'expérience a prouvé qu'il existe un moyen simple et peu dispendieux de préserver les patates de la maladie, c'est de faucher les tiges jusqu'à terre aussitôt qu'on s'aperçoit qu'elles sont attaquées. Il est à espérer que nos cultivateurs ne négligeront pas ce remède. En somme, la récolte de cette année ne sera pas abondante, excepté celle du foin. Cet article est en si grande quantité que les cultivateurs ne savent plus qu'en faire. Il en a été vendu dans quelques campagnes à raison de deux piastres et même neuf francs les 100 bottes.

—On peut se faire une idée du nombre des voyageurs qui ont visité Montréal durant la saison, par le fait qu'il en est arrivé lundi dernier, 137 à l'hôtel Daly et 133 à l'hôtel Donegana sans compter ceux qui sont descendus aux autres hôtels. Les améliorations qu'on a faites à notre ville commencent à porter leur fruit. Que serait-ce donc si le chemin de fer de Portland était fait ?...

ANGLETERRE.

—Il est regrettable que sir Robert Peel ait compris si tard ces grandes vérités qu'O'Connell n'a cessé de faire entendre depuis une quarantaine d'années. Le programme que sir Robert Peel propose aujourd'hui est aussi large que celui de l'agitateur, et il implique de la part du chef du dernier Cabinet l'engagement d'appuyer toutes les mesures que lord John Russell présentera pour arriver à sa réalisation. Ce concours des partis va à reconnaître enfin que justice doit être rendue à l'Irlande, annonce que l'heure de sa délivrance est arrivée. Devant ce résultat, qui osera nier la puissance des agitations pacifiques ? Amendra-t-on encore demander ce que fait O'Connell à la fête de l'association pour le rappel de l'union ? N'est-ce rien que de voir sir Robert Peel et lord John Russell d'accord avec le libérateur sur l'étendue des améliorations qu'exige impérieusement la situation de l'Irlande ?

L'épreuve de la réélection a été jusqu'ici favorable à tous les membres du nouveau cabinet anglais : dans la Cité de Londres, lord John Russell a été élu le 5 sans *poll*, à l'unanimité et par une simple levée de mains (*show of hands*). Immédiatement après son élection, lord John Russell a paru sur la plate-forme pour remercier les électeurs. Le noble lord a commencé par féliciter l'Angleterre en général, et la Cité de Londres en particulier, du triomphe des principes de la liberté du commerce. Il a payé un juste tribut d'éloges aux efforts de M. Charles Villiers, de M. Cobden et des autres ligues, qui ont tant contribué à amener ce grand résultat. Il a déclaré que les principes du *free-trade* seraient appliqués dans toute leur étendue sous son administration, et à l'instar du président Polk dans son message au Congrès lors de son avènement, il a posé cet axiome que tout droit qui n'a qu'un but unique (la protection) doit être supprimé ; en un mot, que les taxes doivent être imposées dans l'intérêt de tout le monde, et jamais au profit d'une classe distincte ou d'une caste.

A Nottingham, un autre membre de l'administration, M. Hobhouse, a été élu après une lutte assez vive avec M. O'Connor, qui s'était porté son concurrent ; enfin, sir Thomas Wilde, avocat-général, qui a définitivement remplacé le lord grand-juge Tindal, décédé récemment, ayant envoyé sa démission aux électeurs de Worcester, qu'il représentait à la Chambre des Communes, un haut fonctionnaire de la nouvelle administration, M. Denis Lemarchant, a saisi cette occasion pour se mettre sur les rangs, et a été élu sans opposition.

Le vicomte Palmerston, secrétaire-d'Etat des affaires étrangères, a reçu le 5, à quatre heures de l'après-midi, au Foreign-Office, tout le corps diplomatique : tous les ministres étrangers étaient revêtus de leur costume officiel.

—D'après des lettres reçues de Londres, la majorité se prononcerait contre le nouveau cabinet de lord John Russell, dans la question des sucres, et le Ministère dissoudrait la Chambre des Communes. Cette dissolution paraît inévitable ; elle aurait lieu ici à peu de jours. Lord Brougham vient de se placer, dans la Chambre des Lords, à la tête de l'opposition contre le Cabinet.

—Après deux jours de discussion, le plan ministériel relativement aux droits sur les sucres a été adopté par 265 voix contre 135, ou presque deux contre une. La grandeur de ce triomphe est due à l'appui que sir Robert Peel a donné au ministère, ce se trouve en conséquence fermement assis et ne craint plus d'être désarçonné.

Parmi les subsides votés en comité par la chambre des communes, on remarque une somme de 15,000 livres sterling pour des volontaires en Canada.

UNIVERS.

INDE.

—Le *Constitutionnel* donne aujourd'hui, dans un article sur l'Inde, de curieux détails sur les Khounds, que l'on regarde assez généralement comme les derniers représentants des premiers habitants de cette vaste contrée. Après quelques mots sur la situation de Anglais dans le Pundjâb, où quelques milliers de soldats réfugiés dans une citadelle presque imprenable opposent une résistance imprévue, le *Constitutionnel* ajoute :

« Dans une autre partie de l'Inde, à une centaine de lieues de Calcutta, au milieu des montagnes qui touchent presque à la baie du Bengale, des

troubles ont éclaté parmi une peuplade nommée les Khounds. Nous avons déjà dit quelques mots sur ce peuple singulier, qui présente les traits de la plus profonde barbarie, à quelques jours de distance de la capitale la plus civilisée du monde asiatique. La *Revue de Calcutta* donne des détails aussi horribles que curieux sur les habitudes et les coutumes religieuses de ces sauvages. La manière dont ils pratiquent les sacrifices humains fait frémir, et la bonne foi avec laquelle ils y procèdent saisit d'étonnement.

FRANCE.

—Le flot a déposé sur la côte de Fermeville, près de Cherbourg, une bouteille renfermant une note en anglais écrite au crayon sur un fragment d'enveloppe de lettre, le 15 juin dernier, par un des naufragés du schooner anglais la *Fleur-de-Yarrow*, perdu sur un récif au large des Casquets. Voici la traduction de cette note, communiquée par M. le marquis de Sesmaisons :

« Le schooner la *Fleur-de-Yarrow*, du Royal Yacht-Squadron, naufragé au large des Casquets, à deux heures du matin, le second et le capitaine étant déjà perdus. Georges Milles, propriétaire : Davy Miles, capitaine. Entourés de tous côtés par des écueils. — Le 13 juin 1846. »

Le schooner la *Fleur-de-Yarrow* était un bâtiment de 83 tonneaux à vapeur. Elle jauge. Il était du port de Southampton, et appartenait à Georges Miles, etc.

—On se rappelle qu'une île volcanique vint à surgir tout à coup, un jour, dans la Méditerranée, sur les côtes de la Sicile. Le gouvernement anglais vient de faire pratiquer des sondages à l'endroit où l'île parut, et où elle s'enfonça presque de suite, laissant une brasse et demie d'eau sur le niveau de sa plus grande élévation. Aujourd'hui, il y a 32 brasses d'eau au même endroit, et l'île forme une surface unie.

PRUSSE.

—La *Gazette universelle allemande* nous apprend aujourd'hui à quels moyens odieux le gouvernement de l'empereur de Russie ne craint pas d'en venir quand il veut satisfaire ses plus basses vanités.

Il s'agit non seulement d'une violation flagrante du droit des gens, d'une arrestation dont l'arbitraire est criant, mais encore d'une de ces mesures de violence que ne se permettrait aucun gouvernement civilisé.

Voici le fait tel que le publie le journal allemand :

« *Posen*, 15 juin. — Le fils du comte Poninsky avait pris un passeport pour la Pologne, dans le but de visiter les biens de son père. A peine arrivé à Kaliseh, il est arrêté et conduit à Varsovie. Il écrit à son père, qui se rend à Berlin et obtient l'autorisation de se rendre à Varsovie avec le président de la police. A leur arrivée, le prince de Varsovie leur a déclaré que le jeune Poninsky ne serait pas en liberté qu'après que la Prusse aurait livré le Polonais *Dombrowski*, qui a tenté d'opérer un soulèvement en Pologne. Le bruit se répand que le gouvernement prussien ne livrera plus de réfugiés polonais à la Russie. »

Nous verrons comment répondra le gouvernement prussien. *Univers*.
Gallicie. — L'archiduc Ferdinand d'Est a donné sa démission des fonctions de gouverneur de la Gallicie ; cette démission a été acceptée par l'empereur d'Autriche.

La Gallicie sera prochainement divisée en deux gouvernements.

—On attend à Madrid M. Romulus Sanders, nommé ambassadeur des Etats-Unis en Espagne, en remplacement de M. Washington Irving, le célèbre romancier.

—Smyrne semble ne renaître de ses cendres que pour être de nouveau la proie des flammes : quatre cents magasins, une mosquée et un khan (espèce de bazar) viennent encore d'y être dévorés par un incendie.

ALGÉRIE.

—M. le maréchal Bugeaud est parti d'Alger le 6 pour Oran, à bord du *Caméleon*. Il doit visiter la frontière du Maroc, Djemmâ-Ghazaouat et Lalla-Marghnaïa, puis Tlemcen, Mascara, et reviendra par Mostaganem. On ne pense pas que cette excursion doive durer plus de quinze jours.

—Abd-el Kader, lisons nous dans l'*Algérie* d'aujourd'hui, se tient toujours entre le Djebel-Ksan et l'Oasis des Ouled-Sidi-Cheikh, entre Stiten et Ea-Abied villes situées à 80 ou 100 lieues de la côte, sur le méridien de Tenès. C'est là qu'il a été rejoint, vers le 21 mai, par le chérif Bou-Maza et son khalifa Kadour-Ould el Hadj Sghir, expulsés tous deux de l'Ouarensenis par l'expédition de M. le gouverneur général. Ces deux chefs, par leur jonction, ont augmenté les forces de l'Emir de 100 cavaliers.

DANEMARK.

—Le roi de Danemark a conçu depuis longtemps le dessein de supprimer toute distinction entre les Iles danoises et les duchés allemands de Holstein et de Sleswig. L'Allemagne considère ce dessein comme une atteinte au principe de la nationalité, et dans les chambres de Bade et de Hanovre des motions ont été faites pour inviter les gouvernements à agir près de la diète de Francfort afin d'obtenir qu'elle protège le Holstein et le Sleswig contre l'incorporation dont ils sont menacés. Cette question est d'un haut intérêt pour l'avenir maritime du Zollverein.

BAVIÈRE.

—L'Europe vient d'acquiescer une nouvelle voie de navigation fluviale qui sera de la plus haute importance pour son commerce. Le Rhin et le Danube, et par conséquent la mer Noire et la mer du Nord, sont unis par un canal qui fonctionne depuis quelques mois, et qui permet à un navire parti de Rotterdam ou de Londres de porter sa cargaison à travers la Bavière, l'Autriche, la Hongrie et la Valachie, jusqu'à Trébisonde et à Constantinople. Ce canal, qui porte le nom de Louis (Ludwigs kanal), est l'œuvre du roi de Bavière. Il réalise la pensée conçue par Charlemagne il y a huit cents ans.

NORWÈGE.

—Une lettre de Moss (Norwège) annonce que la goëlette *Betty*, de Christiania, capitaine Gjetson, venant de Brème, chargée de denrées coloniales, a été attaquée par des pirates dans les mers d'Allemagne, le 12 juin, en plein midi, par un canot qui montait des hommes armés. Au nombre de dix, ces hommes ont accosté la goëlette en demandant de l'eau et du biscuit. Lorsqu'on leur eut donné ce qu'il avaient demandé, il ont exigé qu'on ajoutât du vin, de la viande et d'autres objets que la capitaine norvégien leur refusa. Alors ils ont tous monté à bord de la *Betty*, ont pris tout ce qu'ils ont voulu, coupant ensuite des manœuvres, brisant le compas, etc. Il y avait des hommes de tous les pays dans cette embarcation ; on y parlait hollandais, anglais, russe, allemand.

ILE BOURBON.

—Un journal de Bourbon raconte le fait suivant : Un jeune Hova, élevé en France, au collège de Louis-le-grand, est arrivé à Madagascar. Passant à Tamatave, il vit les 17 têtes de Français et d'Anglais plantées au bout de perches ; il les fit descendre et les inhuma.

En apprenant cette nouvelle, la Reine a ordonné que les 17 têtes, exhumées, fussent remises au bout de perches neuves, que la jeune Hova fût décapitée, et que sa tête fût mise au bout d'une perche, à côté des 17 autres.

Univers.

INDE.

Nouvelles des Indes et de la Chine.—La malle de l'Inde est arrivé à Suez le 3 juillet, et nous recevons aujourd'hui, par la voie d'Angleterre, les nouvelles apportées par ce courrier. Les journaux de Bombay vont jusqu'au 30 mai, avec des dates de Calcutta du 22 et de Hong-Kong du 24, même mois. Les avis de l'Inde sont complètement dénués d'intérêt ; les affaires de Lahore restaient dans le *status quo* ; les troupes anglaises n'étaient pas encore parvenues à s'emparer du fort de Kote-Khangra, où s'étaient retranchés quelques troupes ennemies avec un trésor.

Les nouvelles de la Chine présentent seules quelque importance : toutes les difficultés relatives au traité conclu entre la Grande-Bretagne et le Céleste-Empire ont été applanies. L'empereur a consenti à accorder aux étrangers le droit d'entrer à Canton, qu'il garantissait par la dernière convention, mais qui n'avait pu jusqu'à présent être exercé, en égard aux fâcheuses dispositions des gouverneurs de provinces et de la populace. Les anglais n'ayant plus aucun prétexte pour garder Chusan, que le complet paiement de l'indemnité chinoise les force à rendre, se disposent à l'évacuer et à concentrer leurs troupes avec tout le matériel à Hong-Kong. Pour prévenir toute discussion ultérieure sur les termes du traité, sir J. Davis, gouverneur de Victoria, a conclu une convention additionnelle avec l'empereur. Cette nouvelle clause a été expédiée par la malle pour être soumise à la ratification de la reine d'Angleterre.

DISCOURS HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LES RACES SAUVAGES.

Suite et fin.

Depuis les jours de la malheureuse rébellion américaine, les pauvres Indiens ont été si cruellement traités, et chassés de leurs terres par les orgueilleux hommes libres des Etats-Unis, que les Mohicans, les Narragansets, les Delawares et autres nations puissantes ont disparu entièrement, tant par la force des armes que par cette méchante perfidie qu'un chef Delaware peint avec une si naïve exactitude : « Il n'y a pas de confiance à mettre dans la parole des blancs. Ils ne sont pas comme les hommes rouges, qui ne sont ennemis que durant la guerre, et qui aiment les blancs pendant la paix. Ils diront à un Indien : mon ami, mon frère ; et au même instant ils le détruiront. » Oui ! la conduite des Américains envers les Sauvages est déshonorante pour leur gouvernement national. Écoutez parler le président Jackson dans son message au congrès de 1829. « Professant le désir de les civiliser et de les établir, nous n'avons cependant pas perdu de vue les moyens de nous enparer de leurs terres, et de les pousser plus avant dans la forêt. Par là, ils ont été réduits, non seulement à errer, mais ils ont été autorisés à nous regarder comme injustes et comme indifférents à leur sort. Leur condition présente, si différente de ce qu'elle étoit autrefois fait un appel éloquent à notre sympathie. Nos ancêtres les trouvèrent les possesseurs légitimes de ces vastes régions. Ils ont été contraints par la force de se retirer de rivière en rivière, de montagné en montagne ; de sorte que quelques tribus sont entièrement éteintes, et que d'autres ne laissent que des débris, qui conserveront, pour quelque temps encore, leurs noms jadis terribles. Le sort des Mohicans, des Delawares et des Narragansets menace les Chotaws, les Creeks et les Cherokis. L'humanité et l'honneur national demandent que les plus grands efforts soient réunis pour détourner un si grand malheur. » Le général employe fort heureusement le mot « profession. »—Les Etats se proposent toujours beaucoup, et exécutent peu : cependant l'on dit toujours : *Re opitulum, non verbum*. A d'autres, au reste, à parler de réforme, qu'à celui qui porta le fer et le feu d'Apalachicola, jusqu'à St. Marc et à Swanzy.

Héros qui combattiez avec nous à Frenchtown et à Chateauguay, vous trouvez un tout autre accueil de la part de l'Angleterre. Tant de tribus de diverses nations trouvent sur le sol britannique une protection commune, un appui paternel ; et les Tsaouenouhi, les Sawenowane et les Sonatsiowane et tant d'autres ont éprouvé la grâceuseté de nos rois. Puissent ils vous protéger sans cesse, pussiez vous à l'ombre de cette protection, vous multiplier

en aussi grand nombre que les feuilles de vos immenses forêts.

On peut classer ainsi les principaux peuples qui conservent encore leur indépendance.

La famille Sioux-Osage, à laquelle appartiennent un grand nombre de peuples, tous indépendants, et dont les principaux sont : les Sioux ou Dacotahs, dits aussi Ochentehakong, Narcotahs et Nadowesies : c'est une des nations les plus nombreuses, et elle peut avoir 80,000 âmes. Elle est divisée en deux peuples principaux, les Dacotahs et les Assiniboins. Les Dacotahs occupent le vaste espace sur le territoire de la confédération américaine, qui s'étend le long du Missouri, du lac St. Pierre, du haut Mississippi, et du haut fleuve Rouge, du lac Winipeg ainsi que le long de leurs affluents depuis le 42^e jusqu'au 49^e parallèle. Les Assiniboins vivent alliés de Chippeways. Quoique les tribus soient indépendantes, tous les Sioux forment une confédération. Chaque tribu fait la guerre comme il lui plaît et débâche sur ses affaires. Elles se réunissent en conseil général lors seulement qu'il s'agit de statuer sur quelque chose qui intéresse toute la nation. Dans ce cas chaque tribu envoie un député dans un bois convenu. On grave sur un tronç d'arbre des hiéroglyphes relatifs au sujet de la délibération, et chacun y met le tabellionat ou blason de sa tribu.

Les Omahas ou Mahas, dont la résidence principale est un gros bourg situé sur l'Elk-Horn affluent droit du Platte. Les Mahas ont des noms particuliers pour désigner l'étoile polaire et Vénus, et même pour la grande Ourse, les Pleyades, la ceinture de l'Orion et la Voie Lactée. Selon les relations modernes, il paraît qu'ils construisent des tumulis semblables à ceux que l'on attribue aux Allighewis. Les Mandanes, entièrement éteints, occupaient encore il y a quelques années deux villages sur les bords du Missouri. Ce peuple était très remarquable par la blancheur de ses individus, et M. Gallatin pense que c'est le seul qui ait pu donner lieu au récit des Indiens-Gallois qui a fourni à Southey le sujet de son poème.

La famille Mobile-Natchez ou Floridienne, comprenant six nations. Savoir : la Natchez, autrefois fort puissante, et remarquable par le culte qu'elle rendait au soleil dans un temple, où, comme chez les Romains, l'on entretenait un feu continu. Les Muskoghes ou Creeks qui, selon M. Gallatin, offraient la plus puissante confédération sur le territoire des Etats-Unis. Ils occupent les fertiles vallées de l'Alabama et de la Georgie où ils ont quelques villes et un grand nombre de villages. Ils ont fait des progrès rapides dans la civilisation. Les Chickasahs, les Creeks inférieurs ; et les Chocotaws, nation fort nombreuse, agricole, et qui possède des lois écrites. Elle occupe quelques parties du Mississippi, de l'Arkansas et de l'Alabama.

Les Cherokis, nation nombreuse, dont le territoire comprend l'angle nord-ouest de la Georgie, le nord-est de l'Alabama et le sud-est du Tennesse. Son chef lieu est la petite ville de New Echota, capitale de quatrevingts bourgs ou villages, qui, par le génie de Syquahiam, le Cadmus Américain, et du fameux John Ross, est devenue le centre de la civilisation indienne. Une constitution fut rédigée en 1827, un journal, le *Phoenix Cherokee*, l'était en 1828, et en 1829, cinq cents enfans fréquentaient les écoles publiques. La ville de New Echota possède, outre son imprimerie, une bibliothèque et un musée.

La famille Mohawke-Huron, ou les Confédérés Iroquois, surnommés les Romains de l'Ouest. Elle comprend les Hurons et les Iroquois. Les Hurons ou Yendats étaient réduits à 1800 âmes en 1829. Les Mohawks ou Agniers, les Onondagas ou Onnontagués, les Senecas ou Tsononthouans, les Oneidas ou Onneyouths et les Cayugas ou Goyogouins la composaient lors de l'arrivée des français, qui la trouvèrent en possession d'un espace de pays comme suit : quatre-vingt lieues de l'Orient à l'Occident depuis le lac du St. Sacrement jusqu'à Niagara, et un peu plus de quarante lieues du Septentrion au Midi depuis la petite rivière des Mohawks jusqu'à l'Ohio. Ils s'étaient alors par degrés jusqu'au mont appelé depuis Mont-Royal, et ils faisaient leurs incursions dans la colonie en traversant la rivière Richelieu, qui porta longtemps le nom de rivière des Iroquois à cause de cette circonstance. Ils détruiraient la nation puissante des Satanas et poussaient les Hurons jusque dans les environs de Québec. Les Outaouais furent pareillement dispersés ainsi que les Eriés, et les cinq cantons répandirent la terreur et l'épouvante depuis Québec jusqu'au Mississippi. Les Tuscaroras formèrent un sixième canton en 1712. Les Canoyes, les Mohicans et les Nauticokes joignirent depuis ; mais malgré ces renforts, la population diminua avec une effrayante rapidité. Les Senecas ne comptaient plus que 1600 âmes en 1829. Les Iroquois prenaient le titre de Ongus-Honwe, ou hommes supérieurs aux autres hommes, imitant en cela les Grecs et les Romains. Ils avaient fait d'immenses progrès dans la civilisation lorsque le général Sullivan détruisit leurs villages et leurs moissons en 1777. D'une contrée riante et florissante, il fit une solitude désolée, et, dit un auteur moderne, « ce fut un affligeant spectacle pour l'humanité, que de voir ainsi refoulé vers la vie sauvage un grand nombre de peuplades qui commençaient à jouir d'un meilleur sort. Si quelques généreux défenseurs de la race proscrite élevèrent la voix en sa faveur, leurs accents de pitié ne furent point écoutés, et l'on étendit sur une race entière la punition encourue par quelques tribus. On prétendit que tous ces peuples ne pourraient jamais être amenés à la civilisation, et l'on osa les présenter au monde comme dégradés de cette dignité morale et intellectuelle, dont le sceau fut empreint par la Divinité sur le front de tous les hommes. »

La famille Lennape nommée par Vater, Chippeway-Delaware ou Algonquino-Mohégane, de beaucoup diminuée et composée des peuples suivants. Les Shawanis, autrefois nombreux, mais dispersés par les Américains.

Les Mequachagues: une de leurs tribus est seule chargée des sacrifices, comme les Lévites chez les Juifs. Les Kikapoux: ils ont vu naître Tecumseh et Etsquataway. Les Sakis, qui ont eu pour chef le grand Pontiac; les Outagamis longiens formidables.

Les Gaspésiens, autrefois fort nombreux. Il paraît que c'est à une tribu de cette famille qui habitait la Gaspésie, sur la droite du St. Laurent, que l'on doit attribuer tout ce que l'on raconte des Indiens qu'on y trouva, si remarquables par leurs mœurs policées et le culte qu'ils rendaient au soleil. Ces Sauvages connaissaient quelques étoiles et traçaient d'assez bonnes cartes de leur pays. Beaucoup adoraient la croix avant l'arrivée des missionnaires, et conservaient une tradition curieuse sur un homme vénérable, qui en leur apportant ce signe sacré, les avait délivrés d'une épidémie. Malte-Brun pense fort raisonnablement que ce pourrait bien être l'évêque du Groënland qui visita le Vinland en 1121.

On peut ajouter encore les Ounahs. Ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu, Tangowacoun, créateur de l'Univers. Ils ont de la douceur et du bon sens. Comme les Romains du tems de Romulus, ils commencent leur année à l'équinoxe du printemps. Ils ne connaissent point de semaines non plus que la plupart des peuples de l'Amérique, et ne comptent les jours que par sommeils comme les Anglo-Saxons.

PROSPECTUS D'UNE MAISON D'EDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut sous la présidence de M. MANSEAU, Vicaire-Général et curé du lieu, ouvrira ses classes le 23 Septembre. En attendant l'arrivée des Frères de l'Ordre de St. Viateur qui doivent avoir la conduite de cette Maison, des Ecclésiastiques prendront la direction des classes. On y enseignera la Lecture et l'écriture tant en anglais qu'en français et les premières règles. Mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'Arithmétique dans toutes ses branches, la Tenue des Livres de compte, la Géographie, l'Usage des Globes, l'Histoire et le Dessin; enfin toutes les parties de l'instruction qui sont les plus en usage dans le monde. Dans le cours de l'année, on sera en mesure de donner aussi des leçons de Musique aux élèves pour le Piano et l'Orgue dans le but, de former des organistes pour les campagnes.

Les écoliers résideront constamment à l'Académie et y coucheront; afin d'être élevés dans la discipline chrétienne sous la vue de Maîtres Religieux; mais il leur sera donné un tems convenable pour aller prendre leurs repas chez eux où à leur maison de pension.

Pour les conditions on pourra s'adresser à Messire Manseau, Président. Les avantages qu'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parens à y envoyer leurs enfans.

On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour la santé; la belle rivière de l'Assomption qui passe à quelques arpens de cette maison ne contribue pas peu à la salubrité de l'air, et fournira aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochée de l'Eglise que du village évitera bien des distractions aux enfans en même tems qu'elle leur donnera le moyen de remplir facilement tous leurs devoirs de religion, et même leurs petits exercices de piété suivant leur goût et leur dévotion.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LA rentrée des élèves du collège de l'Assomption aura lieu le 7 de septembre.

La rentrée des élèves aura lieu au collège de Maska le 16 de septembre. On prie bien les parens d'éviter les inconvéniens qui pourraient résulter s'ils n'étaient pas exacts à envoyer leurs enfans sans retard.

J. JARROQUE, P. TRE.

PROSPECTUS

Du Collège de St. Jean, Fordham, Comté de West Chester, New-York.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque. Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le Collège, et permet d'y arriver en tout tems; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par la route de Harlem et de West Farms.

De vastes batimens, d'une construction élégante, sont entourés de promenades, de terrasses et de jardins qui forment le premier plan d'une belle ferme où, les jours de congé, les élèves peuvent se livrer à tous les exercices nécessaires à leur âge.

Le public sait déjà que Mgr. l'Evêque de New-York, a confié cet établissement aux PP. de la Compagnie de Jésus. Leur intention cependant est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit sa prospérité actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans entrainer toutefois un renouvellement de la Faculté.

Les parens, qui honoreront le Collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs enfans recevront, sous le rapport physique, tous les soins que demande leur âge. Les plus jeunes surtout seront l'objet d'une attention particulière. Des Frères, formés à cet emploi par l'expérience de toute leur vie, en seront spécialement chargés.

Le gouvernement continuera à être doux et paternel, sans rien relâcher toutefois de la discipline actuellement en vigueur. Aucun élève ne peut sortir du Collège sans être accompagné par un professeur ou un préfet.

Ceux dont les parens résident à New-York, pourront aller les visiter une fois par trimestre, à moins que des raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

Le cours d'instruction comprend l'Hébreu, le Grec, le Latin, l'Anglais, et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation. Le cours de Mathématiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de la Chimie.

La langue anglaise est la seule en usage dans les récréations; mais les élèves d'origine française trouveront dans la société d'un certain nombre des nouveaux professeurs une occasion de ne point oublier leur langue maternelle. Un cours spécial de littérature française sera enseigné dans le Collège.

L'Allemand et l'Espagnol s'y enseignent aussi; mais ainsi que pour la musique et le dessin, les honoraires des maîtres sont à la charge des élèves.

L'année scolaire commence le 1er. lundi de Septembre, et se termine à la mi-Juillet par une distribution solennelle des prix.

RIX DE LA PENSION, ETC.

Pension et blanchis-se, payable d'avance par semestre. . . . \$200

Honoraires du médecin.

Les élèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre, ou le faire venir de New-York à leurs frais, s'ils le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examiné

par le Président ou le Préfet des classes.

Le trousseau de chaque élève, à son entrée, doit se composer de trois habillemens d'été et trois d'hiver, six chemises au moins, six paires de bas, six juponnetiers de poche, six serviettes, trois paires de souliers ou de bottes, un chapeau, un paletoit ou un manteau.

Chaque élève doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvert d'argent.

Le Collège ne fait point d'avances pour habillemens, à moins qu'une somme équivalente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parens lui remettent aussi l'argent qu'ils destinent aux menus-plaisirs de leur enfans, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parens des élèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus de 500 milles, doivent avoir des correspondances à New-York ou dans le voisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque semestre un rapport sur les progrès, la bonne conduite et la santé de leurs enfans.

Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

22 Juillet 1846.

AUG. J. THEBAUD, S. J.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69.)

Vis-à-vis J. Roy, Ecr., marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Maladies.

DR. PICAULT,

22 juin.

Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

AVIS.

ON demande pour la paroisse de St. Edouard un INSTITUTEUR pour l'Ecole-Mo-dèle et la place de Maître Chantre. S'adresser à M. PERRAULT curé du lieu.

A VENDRE, par le Soussigné, au Sault-au-Récollet, MADRIERS, PLANCHES, bois de colombage de toute qualité, de 12 pieds de longueur.

BASILE PICHE.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

Le Soussigné arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même ou que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE,
Rue St. François Xavier.

26 mai.

NOUVEAU TESTAMENT.

A VENDRE AU BUREAU DES MÉLANGES.

L'EDITION du NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec.

AVIS AUX MM. DU CLERGE.

Le Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VIES FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces écrits à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

PHARMACIE.

Corn des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitans de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegana,) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,

MÉDECINES PATENTÉES,
PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE,
ETC., ETC., ETC.

M. COTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTAIN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

C. N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Montréal, 10 Juillet 1846.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège Ste. Anne.
Val. Guillot, écuyer. Trois Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.